

PROVINCE DE QUÉBEC

*MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS*

**Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

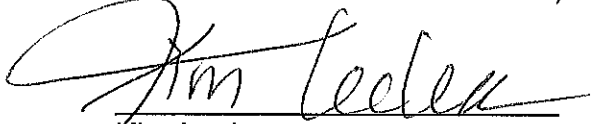
1. Lors d'une séance du conseil tenue le 25 avril 2022, le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois a adopté le règlement numéro 491-2022 intitulé : Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement avec équipement à neige abrogeant le règlement 489-2022 et autorisant un emprunt de 419 698\$ \$.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 30 mai 2022, au bureau de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois, situé au 35, route de l'Église, Notre-Dame-des-Bois.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 491-2022 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 105. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 491-2022 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h02 heures le 30 mai 2022, au bureau municipal situé au 35, route de l'Église, Notre-Dame-des-Bois.

ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Notre-Dame-des-Bois, ce dix-neuf jour du mois de mai 2022.



Kim Leclerc

Directrice générale & greffière-trésorière

.....

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à Notre-Dame-des-Bois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11h45 et 17h30, le 19<sup>ème</sup> jour de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>ème</sup> jour du mois de mai 2022.

*Kim Leclerc*

Kim Leclerc  
Directrice générale  
Greffière-trésorière